

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES  
SUR LE CLIMAT

Conseil général de l'environnement  
et du développement durable

### Arrêté du 24 juin 2016 portant nomination des membres de l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires

NOR : DEVV1613377A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu le code de l'aviation civile, notamment son article R.224-9;

Vu la proposition de la vice-présidente du Conseil général de l'environnement et du développement durable,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires est composée comme suit :

#### **Membres permanents du Conseil général de l'environnement et du développement durable**

Mme Marianne Leblanc Laugier, inspecteur général de l'administration du développement durable.

M. Thierry Lempereur, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

M. Jean-Marcel Piétri, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

#### **Personnalités reconnues pour leur expertise dans le domaine de la régulation économique et du transport aérien**

M. Christian Descheemaeker, président de chambre honoraire de la Cour des comptes.

Mme Caroline Fournier, maître de conférences en finance d'entreprise.

#### Article 2

Mme Marianne Leblanc Laugier est nommée présidente de l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires.

#### Article 3

La présidente et les membres de l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires sont nommés pour une durée de cinq ans.

#### Article 4

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Fait le 24 juin 2014.

SÉGOLÈNE ROYAL